

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

Travail * Démocratie * Paix

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

S F

04/786 du 7/08/84

DECRET N° /REN.UING.S.G.DPAAD.FIT

VISAS/

Portant reclassement et nomination de
Monsieur GAMBICU Richard Gérard, Assistant
de 2ème classe en service à l'Université
Marien NGOUABI, en qualité de Maître-Assis-
tant de 2ème classe.

C.E.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- VU l'Ordonnance 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- VU l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 76/439 du 15 Novembre 1975 portant organisation de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret 81/575 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville ;
- VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 83/380 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un membre du conseil des Ministres ;
- VU le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

.../...

- VU le Décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
- VU le Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- VU le Décret 81/707 du 19 Octobre 1981 complétant l'article 2 au Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- VU l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- VU le dossier Présenté par l'intéressé ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **GAMBOU** Richard Gérard, Assistant de 2ème classe, de 3ème échelon, Indice 1010 pour compter du 2 Novembre 1982, en service à l'Université Marien NGOUABI, titulaire du Doctor Philosophie (Dr. Phil), délivré par l'Université KARL-MARK de Leipzig (RDA) le 7 Mars 1983, équivalent au Doctorat de 3ème cycle, est reclassé et nommé Maître-Assistant de 2ème classe, 1er échelon indice 1240.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter du 20 Mars 1983, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son voyage d'Etudes aux cours duquel il a soutenu sa thèse, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 7 AOÛT 1983

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

IPHE-OSSETGUMBA-LEKOUNDZOU.-

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine IDIRGA-CBA.-

AMPLIATIONS/

- PM/CAB 1
- SGCM/SC 1
- MEN/CAB 2
- DAF/SOLDE 3
- DGTFP 2
- UMIG 20
- P L S E 1
- CHRCNO 3
- INTERESSEL 1

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale;

Bernard COMBO MATSIGNA.-